L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 19 AOUT 1879. 52me Année

DUFOUR & LINET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 19 AOUT 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par D. E. Murphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Peydras, faubg.

Par S. Guichard, au No 10 rue St-Pierre, bâtisses Pontalba, un lot de meubles.

ECONOMIE MUNICIPALE.

On se préoccupe beaucoup à l'Hôtel de ville du maximum de la taxe municipale, fixé par la Convention à 1 pour 100 sur le capital assessé, et l'on se demande comment avec une telle limite il sera possible, l'année prochaine, de faire face à tous les frais d'administration et de dette. Il est malheureux que les hommes qui composent cette administration soient tous nouveaux et par conséquent quelque peu ignorants de l'histoire de la municipalité. S'ils connaissaient cette histoire, ils seraient qu'un cas analogue à celui-ci s'est présenté déjà et que le gouvernement de ville en est sorti sain et sauf, victorieux même, et qu'à ce régime d'économie forcé par la limitation de la taxe est due la longue prospérité de la Nlle-Orléans avant la guerre. Si la guerre ne fût pas survenue et qu'on n'eût pas touché au maximum de la taxe, la Nlle-Orléans aurait certainement aujourd'hui 400,000 habitants.

En 1855, le premier district de la ville payait une taxe municipale de 2 pour 100, le second district une taxe de 1 3/4, le troisième district une taxe de 2 1/4, le quatrième seul, qui avait peu de dette, à raison de son annexion toute récente, ne payait que 1 1/2 pour cent. On trouva que ces taxes étaient trop fortes, et le peuple en demanda la réduction avec une telle énergie qu'on se vit obligé de lui donner satisfaction.

Les taxes furent donc limitées à 1 1/2 pour cent par la Législature. Et alors cependant, le gouvernement de ville avait des charges fort lourdes. Il avait à servir une dette de douze millions portant un intérêt de 6 p 0/0, et à entretenir un fonds d'amortissement d'au moins $200,000 par an. Il avait en outre à réparer sans cesse un ancien pavé de cailloux ronds dans les principales rues de la ville et à en paver de nouvelles; il avait encore à veiller à l'entretien de déblaiements très coûteux qui, chaque année, s'affondraient dans une longueur de sept à huit îlets au point de menacer nos principaux marchés et les rues elles-mêmes voisines de la levée. Notons bien qu'il fallait pourvoir à tous ces frais et pourvoir aussi au payement d'une dette flottante d'un million avec un assessement qui ne dépassait pas de 70 à 75 millions de piastres.

On dit alors, juste comme M. Bell a dit à la Convention à propos de la limite de la taxe de ville: l'affaire est impossible, le gouvernement n'y tiendra pas; on ne peut pas administrer quatre districts avec des ressources aussi bornées; comment fera-t-on avec les déblaiements, les rues, l'éclairage, la police, les écoles publiques, les eaux, les édifices d'utilité générale, les prisons, les charités obligatoires, les cours de justice et les frais administratifs? Comment fera-t-on surtout avec le département de l'incendie?

On y pourvut cependant, car la limitation de la taxe força à y pourvoir. On réforma beaucoup; on changea nombre de choses qui n'avaient d'autre valeur que celle du préjugé; on économisa énormément; on simplifia l'administration; on la fit plus active, plus surveillante, plus laborieuse; on se trouva bientôt dans une position meilleure, même florissante, et c'est dans cette position que la guerre nous surprit.

On ne peut pas dire qu'aujourd'hui la situation soit plus difficile qu'elle ne l'était en 1855, parceque le maximum de la taxe a été abaissé à 1 pour cent au lieu de 1 1/2, attendu que l'assessement sera encore de 20 millions au-dessus de ce qu'il était à l'époque dont nous parlons. On ne peut pas dire non plus que la dette soit plus forte bien que nominalement elle soit du double, attendu que cette dette n'a pas encore été réduite ni convertie, et que lorsqu'elle le sera, elle ne dépassera pas 8 millions à 4 pour cent d'intérêt, ce qui nous donnera une économie de 4 millions de capital et de 2 pour cent d'intérêt sur la dette de 1855.

Il est vrai que nos revenus de port, de marché et de licence sont un peu diminués, mais il peuvent se relever d'un moment à l'autre et nous avons pour cela un moyen aujourd'hui. Il y a longtemps qu'on sait que l'administration du port, si elle reste dans les mains des autorités municipales ne rendra jamais un cent, pas plus que n'a rendu l'administration des waterworks dont les autorités radicales voulurent absolument faire l'acquisition pour y placer des Radicaux. Cette affaire malheureuse nous a causé une perte de près d'un million.

Il est certain que dorénavant, il ne faudra pas se permettre des bêtises de ce genre; il est certain aussi qu'il faudra économiser sur beaucoup de points qui sont restés jusqu'ici inaperçus. Il y a par exemple l'affaire de l'éclairage sur laquelle on peut facilement réaliser une économie annuelle de 40,000 à 50,000 piastres, en menaçant seulement la compagnie du gaz d'avoir recours à l'huile de pétrole, si la compagnie ne consent pas à une forte diminution. On offre cette huile de pétrole à vil prix; elle procure une lumière brillante, et nous ne voyons pas pourquoi on ne profiterait pas de cet avantage, qui ne présente aucun danger d'incendie dans l'éclairage des rues.

On peut opérer de fortes économies dans les départements de la police et des écoles publiques. La police ne compte plus que 320 hommes quand sous les radicaux elle en comptait 600. Est-elle moins bonne? La ville est-elle moins bien gardée aujourd'hui? Non, au contraire. La police est jugée supérieure et nous voyons qu'elle arrête promptement les malfaiteurs, les perturbateurs et tous les hommes suspects ou reconnus dangereux. Elle arrête même ceux qui ne le sont pas, s'ils s'avisent de perdre leur temps au coin des rues, devant les boutiques ou à la porte des églises. Nous n'écrivons pas ces lignes dans un but de critique ou de moquerie, mais uniquement pour faire voir que les devoirs de la police sont augmentés et qu'elle fait très bien les remplir tous, bien que le nombre de ses membres ait été réduit de près de moitié. Nous pensons qu'il peut être réduit encore d'un sur ce département sans qu'il y ait une économie de $100,000 à faire.

Nous en offrons autant des écoles publiques; dont le budget annuel s'élève à trente-huit mille piastres, si l'on n'y prend garde. Nous n'avons pas à nous occuper du budget de l'Hôtel Dieu, objet sur lequel la Convention a statué et mal statué, car nous n'avons jamais compris que le Vieux Carré dût être taxé pour entretenir l'éducation dans les campagnes; mais nous pouvons nous occuper de ce qui nous concerne, et nous disons que nous sommes forcés aujourd'hui de régler nos dépenses sur les ressources qui nous restent, et que nous pouvons opérer ce règlement comme nous l'entendrions sans qu'aucune loi, que nous sachions, s'oppose aux réformes économiques et autres que la situation exige.

Il y a de grosses sommes à économiser dans le département des rues. L'inspection des divers quartiers est très coûteuse et se fait mal. Pourquoi la police ne serait-elle pas chargée de cette inspection? Ce serait la partie la plus simple et la plus facile de sa besogne. Un agent peut bien, dans sa ronde de jour et même dans sa ronde de nuit, voir si un pont est rompu, si une banquette est en ruine, si un cloaque est à combler, si un pavé disloqué menace les passants et les voitures. Il peut bien à ce sujet ajouter trois mots ou trois lignes à son rapport de chaque jour. Quant au nettoyage et au balayage des rues, il serait facile d'en diminuer considérablement les frais en obligeant les propriétaires qui ont des bâtisses sur les rues non pavées, et qui cependant sont très fréquentées, de les paver au moins avec des cailloux ronds, à défaut de blocs carrés de granit, et en obligeant aussi les compagnies de chemins de fer de ville à réparer non seulement leurs voies mais encore les chaussées tout entières, d'une rigole à l'autre, et en veillant à ce que cette partie de leur contrat soit rigoureusement exécutée. On devrait en outre exiger des habitants qu'ils tinssent leurs rigoles ouvertes en faisant réunir en tas les ordures qui pourraient s'y trouver et intercepter ainsi la circulation des eaux. De cette manière, le nombre des balayeurs de rues pourrait être réduit des trois quarts, les charrettes d'ordure seules restant à la charge de la ville. Quant aux réparations de ponts et de pavage, tout cela devrait être donné à prix fait, et payé suivant le mérite ou la valeur du travail. Nous sommes d'avis que l'administration municipale doit se décharger de tout ce qu'elle peut donner à faire par contrat; c'est l'unique moyen, selon nous, de se soustraire à la paresse des travailleurs et à la négligence des ingénieurs et des surveillants; mais nous reviendrons sur le pavage des rues fréquentées et qui à chaque averse deviennent des cloaques. Il importe que les rues soient pavées pour diminuer les frais d'entretien et de nettoyage; ce point nous paraît capital.

Nous n'avons pas besoin d'enregistrer l'économie qui résultera de l'abaissement des salaires municipaux. Tout le monde demande cette réforme et il faut qu'elle ait lieu le plus tôt possible. On demande aussi la réduction du nombre des administrateurs et le retour au système des officiers de l'Exécutif. C'est là une question à part et que nous traiterons une autre fois. La solution, du reste, dépend de la prochaine Législature qui ne se réunira qu'en janvier prochain.

En attendant, il faut que les administrateurs de ville s'habituent à l'idée que des changements considérables devront être faits l'année prochaine dans le gouvernement municipal, car c'est la dernière fois que le peuple de la Nlle-Orléans paye quinze mills de taxe pour un système de gouvernement qui ne lui rapporte rien ni en améliorations ni en bénéfice. Il faut qu'ils s'habituent à l'idée de la réduction de la dette, réduction calculée sur le mérite respectif de ces dettes et sur les capacités financières de la ville pour les payer. Il faut que l'intérêt de ces dettes n'excède pas $400,000 par an. Il faut que les administrateurs sachent que cet te réforme s'accomplira, parce qu'il faut qu'elle s'accomplisse. Quand la réduction dont nous parlons aura été convertie en fait et quand toutes les autres réformes auront été opérées dans l'administration de la ville, on verra que la taxe de dix mills suffit et qu'elle répond amplement à tous les besoins.

LE CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DU PACIFIQUE.—Ce n'est pas ce chemin de fer, dont M. Wheelock est le président, qui a été acheté par la compagnie Morgan, mais le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas, connu sous le nom de chemin de fer de Donaldsonville et allant de Westwego, en face la Nouvelle-Orléans à Bayou Goula. L'acquisition a eu lieu moyennant $300,000.

Quant au chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique, dont les travaux ont été commencés entre Alexandrie et Marshall, il viendra, par suite d'une nouvelle combinaison, se raccorder au chemin de fer de Chicago, St Louis et la Nouvelle-Orléans (autrefois de Jackson.) La jonction aurait lieu à Fowlerstoville, nous dit-on. Nous parlerons plus longuement de cette nouvelle combinaison.

L'ENTREPRISE DE M. DE LESSEPS.—Il y a évidemment un parti pris de la part de l'agence de la presse associée en Europe de ne transmettre aux Etats-Unis, que les allégations des journaux anglais défavorables à l'entreprise de M. de Lesseps. Elle s'est bien gardée d'envoyer la dépêche suivante:

Paris, 14 août.—La *Bourse* (journal) annonce que M. de Lesseps a reçu des propositions de personnes respectables en Amérique offrant de prendre les actions du canal de Panama non souscrites en France. Des négociations sont pendantes.

L'OPPOSITION AU CANAL DE PANAMA. —Le *Courier-Journal*, de Louisville, résume en quelques lignes, les motifs de l'opposition faite par certains journaux américains à l'entreprise de M. de Lesseps.

Les monopoles des chemins de fer Union et Pacifique sont au fond de cette opposition. Ils savent que si le canal de Panama n'est pas construit, le canal du Nicaragua *ne le sera jamais*. Il n'y a pas la moindre disposition de la part des capitalistes américains à s'embarquer dans le projet du Nicaragua. "Les intérêts américains" ne peuvent être mieux servis que par la réalisation du plan de de Lesseps, et de Lesseps ne l'a certainement pas abandonné à cause de la stupide opposition faite à Washington.

Réclamations contre le gouvernement diverses par des avocats éminents et compétents à Washington.—J. Benj. Chandler, 101 Canal.

BILLET GAGNANT.—M. S. Coste, courtier de la Banque Nationale de la Nlle-Orléans certifie qu'ayant eu en collection une moitié du billet No. 41,003 qui a gagné le premier gros lot de $30,000 au tirage du mardi 12 août 1879 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et qui avait coûté une piastre au bureau de la compagnie, le montant a été promptement payé par un check sur la Banque Nationale de la Louisiane, sans délai et sur présentation du billet au bureau de la compagnie.

BILLET GAGNANT.—M. T. M. Wescoat, agent de la compagnie d'express du Sud, certifie qu'il avait en collection pour le compte de J. E. Gaither, de Philadelphie, Pa., la moitié du billet No 41,003 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Gros Lot de Trente Mille Piastres, au tirage de mardi, 12 août 1879, le dit billet, qui avait coûté une piastre au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, a été promptement payé au chèque sur la Banque Nationale de la Louisiane, délivré au bureau de la Compagnie.

WHARFAGE D'OCEAN.—Cet incompatibilité entre des steamers et des voiliers et pendant deux, et dans les bassins nous disposons de la plus grande partie de nos wharfs. Une réforme à faire serait de mettre les steamers à l'ancre. Une réforme à faire serait de mettre les steamers à l'ancre. Une réforme à faire serait de mettre les steamers à l'ancre